



CH LAVAUUR



Lavaur, le 03/05/2011

DROIT D'OPTION : LA CATEGORIE A BAT-ELLE EN RETRAITE ?

Les premières estimations recueillies avant la publication des chiffres officiels globaux montrent que les infirmières ayant choisi la catégorie A sont moins nombreuses que ce qu'espérait le gouvernement.

Les IDE restant en catégorie B pourraient même s'avérer majoritaires.

Même s'il est difficile d'avoir une idée précise de la situation après quelques semaines, une tendance semble se dessiner d'après les premiers éléments dont nous disposons.

Diverses sources parlent d' 1/3 des infirmiers ayant opté pour la catégorie A, 1/3 pour la B et un autre 1/3 n'ayant pas formulé de choix.

Globalement cela représenterait 1/3 en catégorie A et 2/3 en B (source SNPI) d'autres sources parlent de 60% pour la A et 40% pour la B.

A l'AP-HP, la proportion est : moitié A moitié B

La Direction Générale de l'Offre de Soins préfère encore attendre avant de divulguer les moindres chiffres. Selon la Fédération Hospitalière de France (FHF), les 60% d'infirmières qui avaient déjà répondu au 31 mars se répartissaient en deux moitiés. « *Ce qui veut dire que sur le « stock », on en a deux tiers en B et un tiers en A* », observe le responsable du pôle ressources humaines hospitalières.

Choix de vie ? La « bourse ou la vie » ?

Au final on s'oriente vers une répartition moitié- moitié, voire vers davantage de B que de A.

Le gouvernement espérait beaucoup plus pour la catégorie A de l'ordre de **60 à 80%**, ce qui constituerait pour lui une source d'économies dans les dix prochaines années pour la CNRACL, la caisse de retraites des agents de la FPH. Et pour cause, « *pour une infirmière, choisir entre catégorie A et B, ce n'est pas seulement une question de carrière, c'est aussi un choix de vie* », note Patrick Lambert, de la FHF, « *car en ligne de mire, il y a l'âge du départ à la retraite* ».

Au CH Lavaur :

C'est pratiquement 50/50 avec un choix légèrement supérieur pour la Caté B.
127 pour la B et 124 pour la A.

Un métier, trois statuts, une cohabitation...

Désormais, les Infirmières partiront à la retraite : entre 55 et 57 ans pour celles recrutées avant décembre 2010 et qui sont restées en B ; à 60 ans pour les IDE recrutées avant décembre 2010 et qui ont choisi le A ; à 62 ans (comme dans le privé) pour les nouvelles diplômées et les IDE recrutées depuis le 1er décembre 2010, classées d'office en A.

CéGéTtez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr